



Lignes directrices pour Multilatéral Environnemental les accords



Lignes directrices en vue d'une prise de positions communes régionales de la SADC dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.

Southern African Development Community (SADC) Secretariat
Plot 54385 CBD Square
Private/Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863
Email: registry@sadc.int
Website: www.sadc.int

ISBN: 978-99968-998-1-2

© SADC, 2023

Citation: Southern African Development Community (SADC) LEAP Strategy 2022 – 2032, Gaborone, Botswana,

About SADC

The Southern African Development Community (SADC) is an organisation founded and maintained by countries in southern Africa that aim to further the socio-economic, political and security cooperation among its Member States and foster regional integration in order to achieve peace, stability and wealth. The Member States are: Angola, Botswana, Union of Comoros, the Democratic Republic of Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, Seychelles, South Africa, United Republic of Tanzania, Zambia and Zimbabwe.

Lignes directrices pour Multilatéral Environnemental les accords





Table des matières

1 INTRODUCTION	1
2 PARTICIPATION ACTUELLE DE LA SADC AUX ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME)	3
3 ANALYSE CONTEXTUELLE DE L'ÉTAT ACTUEL DU DÉVELOPPEMENT DES POSITIONS COMMUNES RÉGIONALES PRISES AU SEIN DE LA SADC EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DANS LES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME)	4
3.1 Renforcement de la coordination au sein de la SADC	4
3.2 Renforcement à la fois de la qualité et de la pertinence des positions communes prises par les États membres de la SADC.....	5
3.3 Renforcement de l'efficacité des réunions préparatoires tenues dans le but d'élaborer des positions communes	7
3.4 Équilibre entre les positions et les intérêts nationaux par rapport aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les principes communs régionaux	8
3.5 Gestion efficace des cas de manque de consensus et de non-adhésion aux positions	8
3.6 Traitement efficace de la non-adhésion aux positions communes	9
3.5 Engagement efficace avec d'autres groupements régionaux	10
3.6 Engagement et comportement efficaces dans les conférences des parties (CdP).....	11
3.7 Renforcement de la coordination entre les gouvernements et la société civile de la SADC en ce qui concerne les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)	11
3.8 De la nécessité d'une ligne directrice	12
4 CONCLUSIONS	12
Annex 1 Résumé des questions posées et des réponses reçues concernant le développement des positions communes régionales de la SADC et l'engagement de la SADC dans les processus des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) en général	13
Annex 2 Proposition de lignes directrices pour l'élaboration de positions communes régionales de la SADC dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et aspects connexes des engagements des États membres de la SADC dans les processus internationaux des AME	19
Annex 3 Meilleures pratiques pour les réunions en ligne (à distance)	19

Acronymes

UA	Union africaine
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur les espèces migratoires
CdP	Conférence des parties
UE	Union européenne
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SADC MS	États membres de la SADC
ONU	Nations Unies
UNCCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNFF	UNFF Forum des Nations unies sur les forêts
États-Unis	États-Unis d'Amérique



1 Introduction

En réponse aux défis croissants auxquels sont confrontés la protection de l'environnement et le développement durable, les États membres des Nations unies ont négocié plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME) afin de lutter contre ces difficultés de manière collective entre les pays du monde. Un accord multilatéral sur l'environnement est un traité, une convention, un protocole ou tout autre instrument contraignant, établi entre trois pays ou plus dans le but d'atteindre un objectif lié à l'environnement.

Sur la base de cette définition, la liste des accords multilatéraux sur l'environnement serait potentiellement très longue, y compris, par exemple, certains des divers accords de conservation transfrontalière ou de gestion des bassins fluviaux établis par les États membres de la SADC (EM de la SADC). Il est donc important de préciser quels sont les AME qui requièrent une approche régionale commune ou une position commune de la SADC et ceux qui n'en requièrent pas. Aux fins du présent document, les AME auxquels seuls les États membres de la SADC adhèrent ne sont pas considérés comme nécessitant une telle approche régionale commune ou une position commune de la SADC et ne sont pas examinés de manière plus approfondie.

Tous les AME ont des dispositions juridiquement contraignantes et la plupart ont des dimensions transfrontalières qui nécessitent une approche régionale à suivre par un bloc régional tel que la SADC, cependant il n'y a pas eu de processus formel de priorisation au sein de la SADC afin de déterminer sur quels AME se concentrer de manière spécifique. Sur la liste substantielle des accords multilatéraux sur l'environnement que les États membres de la SADC sont tenus de mettre en œuvre, les quatre accords suivants sont considérés comme les plus actuels ou les plus litigieux:

- i. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique;
- ii. Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), pour préserver et conserver les espèces, utiliser la biodiversité de manière durable et partager les avantages des ressources génétiques. En outre, la CDB dispose des protocoles associés suivants:
 - a. le protocole de Carthagène sur la biosécurité, qui régit les mouvements d'un pays à l'autre d'organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne; et
 - b. le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, dont le but est de répartir de manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques;
- iii. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), dont le but est d'améliorer les conditions de vie des populations des zones arides, de maintenir et de rétablir la productivité des terres et des sols, et d'atténuer les effets de la sécheresse
- iv. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dont le but est de protéger les espèces sauvages contre la surexploitation et d'empêcher le commerce international de menacer les espèces d'extinction.

Les trois premières sont des conventions des Nations unies et relèvent du Fonds pour l'environnement mondial, qui alloue des ressources pour leur mise en œuvre, y compris la participation aux processus de ces conventions. La CITES n'est pas une convention des Nations unies et ne dispose d'aucun mécanisme spécifique de soutien à la mise en œuvre (autre qu'un fonds limité pour la participation des pays en développement aux Conventions sur les espèces migratoires). Les 16 États membres de la SADC sont tous signataires des AME susmentionnés, participent à leur mise en œuvre et assistent aux réunions des conférences des parties (CdP). Ils ont également nommé des points focaux nationaux respectifs pour chaque convention.

Outre les quatre conventions susmentionnées, les États membres de la SADC sont également membres de plusieurs autres AME dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, tels que la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, la Convention de Bonn ou la Convention sur les espèces migratrices (CMS, cependant, tous les États membres de la SADC n'y sont pas parties) et de processus internationaux tels que le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF). Les États membres de la SADC sont par ailleurs parties à plusieurs autres AME importants tels que la Convention de Vienne qui vise à protéger la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ainsi que la Convention de Minamata sur le mercure, qui sont mis en œuvre par les ministères ou départements de l'environnement dans la plupart des États membres de la SADC. Ces AME sont peut-être moins controversés que les quatre premiers mentionnés.

Il existe d'autres processus et plates-formes de négociation internationaux importants et stratégiques, bien qu'il ne s'agisse pas d'AME au sens strict, où il serait bénéfique pour la SADC d'adopter une approche régionale commune ou une prise de position commune en guise de base d'engagement. Il s'agit de:

- i. l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (AUE), considérée par elle-même comme "l'organe décisionnel mondial de plus haut niveau en matière d'environnement". Cet organe aborde les principaux défis environnementaux auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Comprendre ces défis, préserver et réhabiliter notre environnement est au cœur du Programme 2030 en faveur du développement durable. L'Assemblée de l'environnement se réunit tous les deux ans pour fixer les priorités des politiques environnementales mondiales et élaborer le droit international de l'environnement. Par ses résolutions et ses appels à l'action, l'Assemblée joue un rôle moteur et catalyse l'action intergouvernementale en matière d'environnement. La prise de décision nécessite une large participation, c'est pourquoi l'Assemblée donne l'occasion à tous les peuples de contribuer à la conception de solutions en faveur de la santé de notre planète¹;
- ii. l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui se décrit comme "une union de membres composée d'organisations gouvernementales et de la société civile. Elle exploite l'expérience, les ressources et la portée de ses plus de 1 400 organisations membres et la contribution de plus de 17 000 experts. Cette diversité et cette vaste expertise font de l'UICN l'autorité mondiale sur la condition de la nature et les mesures requises pour la sauvegarder"². Tous les États membres de la SADC, ou presque, sont adhérents à l'UICN en tant qu'États (environ 1 300 ONG sont membres) et du fait qu'elle adopte des motions (par vote s'il n'y a pas de consensus) qui formulent des recommandations politiques à l'intention d'autres AME tels que la CBD ou la CITES, auxquelles on accorde un poids considérable en raison de la stature scientifique représentative supposée de l'UICN; et surtout; membres ou agences gouvernementales (à noter également que de nombreuses organisations de la société civile de la SADC en sont également membres). L'UICN est importante en raison du nombre et de la diversité de ses membres .
- iii. la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), qui a été créée en décembre 1985, à la suite d'une conférence des ministres africains de l'environnement tenue au Caire, en Égypte. Son mandat est de plaider en faveur de la protection de l'environnement en Afrique, de veiller à ce que les besoins humains fondamentaux soient satisfaits de manière adéquate et durable, de veiller à ce que le développement social et économique soit réalisé à tous les niveaux et de veiller à ce que les activités et les pratiques agricoles répondent aux besoins de sécurité alimentaire de la région. Les mesures adoptées par la CMAE dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux en Afrique ont toujours été participatives et consultatives depuis sa création. L'existence de la CMAE a eu un impact sur la manière dont les problèmes liés à l'environnement sont traités dans la région. La CMAE a également contribué à renforcer la participation et l'engagement actif de l'Afrique tant dans les négociations au niveau mondial que dans les accords internationaux conclus dans le domaine de l'environnement.

Le rôle de la CMAE comprend, entre autres, les éléments suivants:

- Assurer un leadership à l'échelle du continent en favorisant la sensibilisation et le consensus sur les questions environnementales mondiales et régionales;
- Élaborer des positions communes dans le but de guider les représentants africains dans les négociations d'accords internationaux juridiquement contraignants sur l'environnement;
- Promouvoir la participation africaine au dialogue international sur les questions mondiales importantes pour l'Afrique;
- Examiner et surveiller les programmes environnementaux aux niveaux régional, sous-régional et national;
- Fournir des orientations stratégiques et politiques régionales afin de promouvoir une gestion saine en faveur de l'environnement pour un développement durable
- Promouvoir la ratification par les pays africains des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents à l'égard la région;
- Renforcer les capacités africaines dans le domaine de la gestion de l'environnement².

Il est intéressant de noter que la CMAE n'est pas répertoriée comme l'un des organes ou des structures de l'Union africaine (UA)³ malgré son champ d'action et sa composition exclusivement africains. Elle dispose de sa propre constitution, et a <<officialisé son existence en tant qu'autorité ministérielle africaine permanente sur l'environnement et le développement durable⁴ >>. Le rôle de secrétariat de la CMAE est assuré par ONU. Environnement par l'intermédiaire de son bureau pour l'Afrique. Ailleurs sur le site de l'UA, il est néanmoins fait référence à la <<Conférence ministérielle de l'UA sur l'environnement>> au moins une fois. La CMAE a une structure régionale et l'un de ses quatre vice-présidents représente la région de l'Afrique australe, élu chaque année.

Il est important de noter que la SADC, avec ses 16 États membres, constitue le deuxième plus grand bloc ou groupement politique officiel après l'Union européenne (UE). L'UE, avec ses anciens 28 États membres (aujourd'hui 27 après le Brexit), est largement connue pour son rôle décisif dans les AME, car elle fonctionne selon des règles strictes en tant qu'entité unique (et dans le cas de la CITES, elle a même réussi à devenir partie à la convention), bien qu'elle ne contrôle qu'environ 15 % des membres des AME types. La SADC, en tant que deuxième bloc de voix le plus important (avec en-

viron 9% des membres des AME types), n'a pas été en mesure de le faire mais pourrait sans aucun doute accroître son influence sur les processus internationaux liés à l'environnement et au développement durable et son impact sur les AME si elle le souhaitait. Si le nombre de voix est important si l'on veut voter, c'est la qualité, la pertinence et la cohérence de l'engagement vis-à-vis des AME et des CdP en particulier qui comptent. Cela nécessitera une décision prise délibérément de la part de la SADC⁵ afin de peser de tout son poids dans ces processus ; un effort concerté permettant d'accroître ses préparatifs pour s'engager dans ces processus ; et des lignes directrices pour cet engagement. Alors que l'adoption d'une ligne directrice est un événement unique, le concept d'une prise de position commune au niveau régional de la SADC sur les questions clés des AME est ouvert et déterminé par les programmes, agendas et décisions en constante évolution des AME. Un engagement et des ressources considérables seront donc nécessaires pour atteindre un tel objectif.



2 Participation actuelle de la SADC aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

Le champ d'application et l'impact des accords multilatéraux sur l'environnement englobent des questions de nature trans-frontalière concernant l'environnement, les ressources naturelles et le commerce, ainsi que les écosystèmes de la région de la SADC, ce qui nécessite ainsi une approche au niveau régional. Avant de se rendre aux CdP pour les AME respectifs, les États membres de la SADC s'efforcent de se réunir par le biais d'une série d'ateliers préparatoires régionaux afin de trouver un terrain d'entente sur les questions à l'ordre du jour de la CdP. Ce faisant, la coordination de ces préparatifs de la CdP tend à être insuffisante et incohérente.

L'objectif principal des ateliers préparatoires est de réunir les États membres de la SADC à discuter des points de l'ordre du jour de la CdP. Les réunions discutent des variations potentielles des positions des pays sur les questions à l'ordre du jour, afin de convenir des questions que les États membres de la SADC, par consensus régional, soutiendront, opposeront ou s'abstiendront lors des délibérations de la CdP. La liste des questions régionales communes sur lesquelles les États membres se mettent d'accord par consensus à travers le processus des ateliers préparatoires est appelée <<Prise de position commune de la SADC à la Conférence des parties>>. Pendant une réunion de la CdP, les États membres sont censés être guidés par la prise de position commune de la SADC.

Ces approches d'ateliers préparatoires améliorent la participation active et coordonnée ainsi que la transparence du vote des pays à la CdP sur les questions convenues qui peuvent avoir des impacts négatifs ou positifs sur les États membres

¹ <https://environmentassembly.unenvironment.org/about-united-nations-environment-assembly>

² <https://www.unenvironment.org/regions/africa/african-ministerial-conference-environment/about-amcen>; <https://www.iucn.org/about>

³ <https://www.unenvironment.org/regions/africa/african-ministerial-conference-environment/about-amcen>

⁴ <https://au.int/en>

⁵ <https://www.unenvironment.org/regions/africa/african-ministerial-conference-environment/about-amcen>

de la SADC. Les positions communes prises ont permis une grande visibilité de la participation de la SADC aux CdP des AME. Il est cependant nécessaire d'élaborer une ligne directrice régionale afin de fournir une approche bien informée et simplifiée pour la conduite d'ateliers préparatoires efficaces qui développent des positions communes harmonisées dans la préparation des CdP par les États membres de la SADC. Une approche plus rationnelle et standardisée renforcera l'impact des positions communes prises de la SADC en informant la communauté internationale des réalités rencontrées et des solutions pratiques, ainsi qu'en défendant les principes et les politiques de la SADC.

Dans ce contexte, la SADC devra élaborer une ligne directrice générale qui documentera une approche standard et les meilleures pratiques pour l'élaboration de positions communes prises, et fournira un cadre général pour l'engagement lors des CdP des AME.



3 Analyse contextuelle de l'état actuel du développement des positions communes régionales prises au sein de la SADC en matière d'engagement dans les accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

Cette section est largement basée sur un sondage des opinions des points focaux AME de la SADC sur le développement de positions communes régionales et de questions connexes dans la SADC concernant l'engagement aux accords multilatéraux sur l'environnement, pour lequel relativement peu de réponses mais cependant importantes ont été reçues.

Il est important de noter que les personnes interrogées s'accordent généralement sur le fait que l'état actuel des choses n'est pas souhaitable, ce qui est également reflété dans le document de référence du secrétariat de la SADC (termes de référence). Il existe notamment un consensus sur le fait que la capacité du secrétariat de la SADC à soutenir l'engagement avec les AME et le développement de positions communes régionales sur les questions clés nécessite d'être considérablement renforcée.

Le tableau 1 résume les questions posées et les réponses reçues.

3.1 RENFORCEMENT DE LA COORDINATION AU SEIN DE LA SADC

En général, une coordination efficace est le résultat d'un certain nombre de facteurs tels qu'une planification opportune, la disponibilité de ressources suffisantes, des processus efficaces, un leadership et une communication efficace. Moins de 20% des points focaux AME de la SADC qui ont participé à l'enquête considèrent qu'il existe un haut niveau de

coordination et de consensus au sein de la SADC sur les questions AME. Cela devrait être un sujet de préoccupation pour l'ensemble de la communauté de la SADC. Les raisons prédominantes de cette situation (classées de la plus haute à la plus basse) sont les suivantes:

- Différents niveaux de capacités dans les différents États membres
- Différence d'expériences, d'aspirations et d'ambitions entre les points focaux
- Fréquence élevée de changement parmi les points focaux
- Préparation inadéquate au niveau national

Au nombre des autres raisons figurent la capacité insuffisante de la SADC à planifier les réunions à temps, les problèmes liés à la notification des points focaux des réunions, la pression externe exercée par les partenaires internationaux dans certains cas et l'absence totale de coordination de la SADC pour certains AME (UNFF, CMS).

Des capacités différentes au niveau national (et une capacité insuffisante due à des contraintes de ressources au secrétariat de la SADC) et des différences potentielles dans la priorisation des questions AME parmi les États membres de la SADC peuvent expliquer en grande partie le faible niveau de coordination perçu. Une préparation inadéquate peut toutefois être causée par le manque de communication en temps utile sur les questions, bien que chaque partie à un AME soit informée par les canaux établis par chaque AME des propositions, ordres du jour et réunions à venir. Lorsque les États membres de la SADC n'ont pas désigné suffisamment de membres du personnel pouvant assumer la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre d'un AME spécifique, une préparation inadéquate peut en résulter, étant donné que la plupart des AME ont des plans de travail énormes et des ordres du jour chargés et produisent de gros volumes de documentation. Dans certains cas, il semble également qu'il ait existé une effervescence d'activités à l'approche des réunions importantes des AME, mais un niveau d'engagement et de sensibilisation beaucoup plus faible concernant ces AME et leur mise en œuvre pendant le reste de l'année. Cela peut être dû au fait que les obligations de mise en œuvre concernant les AME n'ont pas été pleinement intégrées dans les plans de travail annuels.

Parmi les remèdes possibles à la situation actuelle, citons les suivants:

- Désigner des membres du personnel comme points de contact pour chaque AME, en faisant appel à du personnel expérimenté et qualifié ou en veillant à ce que, lorsque les points de contact sont principalement des jeunes, un superviseur compétent supervise leur travail
- Intégrer pleinement les obligations de mise en œuvre concernant les AME dans les plans de travail annuels;
- Exiger que les points de contact participent à tous les programmes de formation offerts occasionnellement par les AME
- Renforcer la capacité du Secrétariat de la SADC à planifier à temps les réunions liées aux AME
- Établir une ligne de communication directe entre l'agent technique du Secrétariat de la SADC responsable d'un AME particulier et les points de contact des États membres de la SADC pour cet AME
- Mobiliser des ressources servant à la mise en œuvre des décisions stratégiques et des plans d'action des AME
- Élaborer une stratégie de lobbying pour la prise de position commune afin d'obtenir l'adhésion et le soutien de la population

3.2 RENFORCEMENT À LA FOIS DE LA QUALITÉ ET DE LA PERTINENCE DES POSITIONS COMMUNES PRISES PAR LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC.

Moins d'un tiers des points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement de la SADC ont estimé que les positions communes adoptées par la SADC atteignaient un niveau élevé. Cela semble constituer un second sujet de préoccupation pour l'ensemble de la communauté de la SADC. Les raisons prédominantes de cette situation (classées de la plus haute à la plus basse) sont les suivantes:

- Différents niveaux de capacités dans les différents États membres
- Préparation inadéquate au niveau national
- Différence/similitude des expériences, des aspirations et des ambitions parmi les points focaux
- Fréquence élevée de changement parmi les points focaux

Au nombre des autres raisons figurent la capacité insuffisante du secrétariat de la SADC à coordonner les positions régionales dans certains cas et le fait qu'aucune coordination de la SADC n'ait eu lieu pour certains AME (FNUF, CMS).

La qualité et la pertinence des positions nationales ainsi que de la position commune régionale de la SADC dépendent du niveau d'effort investi dans la compréhension des aspects techniques des propositions d'AME et de leur interprétation par rapport aux politiques et programmes de la SADC. Cette recherche devrait aller au-delà du document actuel de l'ordre du jour de la CdP pour inclure un examen des évaluations des mêmes questions par d'autres. Il existe un certain nombre d'organisations respectées qui soutiennent les intérêts des pays en développement et sur lesquelles on peut généralement

compter, par exemple certaines composantes de l'UICN et de l'IIED. Un autre facteur décisif est le niveau de convergence des intérêts et des ambitions nationaux et la manière dont ceux-ci peuvent être reflétés dans une position commune régionale représentative. Dans une large mesure, cette convergence a été réalisée au niveau des principes grâce aux processus stratégiques mis en place par la SADC, tandis qu'à un niveau plus détaillé, certaines questions relatives aux AEM n'ont pas été couvertes par le consensus existant au sein de la SADC⁶. L'élaboration d'une position commune repose en grande partie sur la compréhension des intérêts et des ambitions nationaux des États membres de la SADC, ainsi que des intérêts et des ambitions collectifs de la SADC sur une situation précise. Il est indispensable d'y parvenir par un processus consultatif franc et bien coordonné, soutenu si nécessaire par un apport externe crédible, par exemple une expertise technique extérieure aux entités gouvernementales concernées.

Par ailleurs, s'il s'agit pour la SADC de mieux influencer la manière dont les AME sont mis en œuvre et donc d'influer sur les résultats des CdP, il faudra s'assurer que les positions communes font l'objet d'une recherche approfondie, qu'elles sont stratégiques et que des efforts sont déployés en vue de comprendre les positions des partisans, des protagonistes, des opposants, des autres groupements régionaux et des principaux blocs ou puissances économiques. Ce n'est pas une tâche facile, car toutes ces entités ne sont pas crédibles quant à leurs positions, tandis que plusieurs d'entre elles, comme l'UE et les États-Unis, ont tendance à publier des positions provisoires accessibles dans le domaine public. En revanche, sur des questions importantes, les représentants diplomatiques de chaque pays peuvent être consultés.

Il existe une différence entre la protection et la poursuite des intérêts régionaux de la SADC (qui peuvent être limités à certains points de l'ordre du jour des AME) et la participation de la SADC aux AME afin d'influencer les opérations et les impacts de ces AME. Le fait de se concentrer uniquement sur des points de l'ordre du jour techniques spécifiques ou très médiatisés qui peuvent avoir un impact direct sur la SADC n'augmenterait pas la stature politique de la SADC au cours des CdP. Il convient également que les États membres de la SADC prêtent attention aux aspects des AME liés à l'administration, à la planification, à l'établissement de rapports et à la conformité, et qu'ils prennent activement part aux échanges sur ces questions.

Parmi les remèdes possibles à la situation actuelle, citons les suivants:

- Il est essentiel d'effectuer des recherches approfondies et une analyse approfondie de la question à l'étude, y compris la connaissance de tous les documents du MEA sur la question, y compris toutes les propositions et décisions antérieures
- Il est nécessaire de mettre en place un processus consultatif bien coordonné au sein de la SADC, à partir du moment où l'ordre du jour et les documents de travail sont disponibles.
- Les points focaux de la SADC pour les AME individuels devront établir leurs propres voies de communication de groupe pour le partage d'informations, de documents et d'opinions. Cela peut être réalisé par la création d'une adresse électronique de groupe et d'un groupe de médias sociaux. Les téléconférences par Internet sont devenues indispensables à la conduite des travaux pendant la pandémie de COVID-19, et cette modalité de travail peut être exploitée pour le processus consultatif. Le secrétariat de la SADC devra également fournir le soutien technique nécessaire;
- Dans la mesure du possible, une expertise technique crédible en dehors des entités gouvernementales concernées peut être chargée d'effectuer les recherches nécessaires et de résumer les questions comme base de discussion pour les États membres de la SADC. Cette expertise technique pourrait être recrutée dans la région de la SADC sur une base à court terme liée à un cycle d'activité de l'AME
- En cas d'impossibilité d'un apport technique externe, les États membres de la SADC n'ont pas d'autre choix que d'effectuer eux-mêmes ce travail.
- Il est donc important de renforcer la capacité du secrétariat de la SADC à coordonner le processus et à contribuer à l'analyse des questions et à la formulation de positions communes.
- Compte tenu des contraintes de ressources, il peut être nécessaire de donner la priorité aux AME qui nécessitent des positions communes formelles de la SADC
- Un certain degré de priorité dans les ordres du jour des AME peut se révéler nécessaire à la lumière des contraintes de ressources, mais ne devrait pas exclure entièrement les aspects administratifs, de planification, de rapport et de conformité des AME qui reçoivent généralement moins d'attention de la part des pays en développement alors qu'ils ont des impacts systémiques à la fois sur l'AME et sur la région.
- Il est attendu que la SADC examine de temps en temps les coûts et les avantages et/ou la pertinence des AME ou de leurs résolutions, ainsi que leur alignement et leur compatibilité avec les objectifs du traité de la SADC.

⁶ Les intérêts de la SADC sont bien définis dans le Traité lui-même et dans des politiques telles que les Protocoles et les Stratégies qui constituent des guides pour les États membres de la SADC en permanence.

3.3 RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DES RÉUNIONS PRÉPARATOIRES TENUES DANS LE BUT D'ÉLABORER DES POSITIONS COMMUNES

Des réunions préparatoires visant à élaborer des positions communes sont indispensables. Les frais de déplacement et d'accueil de ces réunions peuvent néanmoins être exorbitants, mais la téléconférence sur Internet, par exemple grâce au logiciel Zoom, constitue une alternative fiable. La plupart des points focaux des EM de la SADC ont été exposés et se sont habitués à ces réunions virtuelles au cours de l'année écoulée et, bien qu'elles ne soient pas idéales à tous égards, elles permettent d'accomplir une grande partie du travail. *Le tableau 3 présente quelques conseils sur les aspects techniques des réunions virtuelles.*

Les raisons invoquées pour expliquer le fait que les réunions préparatoires n'ont pas encore été entièrement couronnées de succès sont (classées de la plus haute à la plus basse):

- Insuffisance de financement permettant de participer
- Préparation inadéquate
- Certains représentants des États membres ne sont pas en mesure de préciser leur position nationale sur des questions clés;
- Absence de participation de certains États membres
- Les ateliers peuvent être trop courts ou trop longs
- Participation des personnes non appropriées
- Différences de niveau d'ancienneté parmi les participants
- Manque de continuité entre les points focaux
- Manque de préparation préalable avant d'assister à l'atelier
- Barrières linguistiques (par exemple, la documentation et les présentations ne sont pas disponibles dans les trois langues de travail de la SADC ou l'absence d'interprétation)
- Domination du déroulement des travaux par certains États membres

Une autre raison assez importante est qu'il semblerait que dans certains, voire dans la plupart des États membres, les ressources spécifiques allouées à la mise en œuvre des AME soient insuffisantes, voire inexistantes, et que les points focaux soient peu dotés en ressources ou n'aient pas été désignés dans tous les cas. De nombreux points focaux n'organisent pas d'ateliers multipartites au niveau national pour dégager les positions nationales sur des sujets spécifiques, ce qui peut conduire à ce que le point de vue du point focal soit considéré comme la position nationale. Des inquiétudes ont également été exprimées quant au fait que certaines réunions préparatoires sont financées par des organisations internationales, qui utilisent le plus souvent leurs propres facilitateurs avec des positions prédéterminées, et que concernant certains AME (par exemple la CMS) ou le FNUF, il n'y a pas eu de réunions préparatoires du tout.

Il existe toujours un risque d'engagement asymétrique, par exemple qu'une réunion soit dominée par certains participants, comme cela a été mentionné, mais aussi que les procédures soient perturbées par des participants mal préparés ou peu familiarisés avec les questions. Les répondants à l'enquête par questionnaire n'ont pas considéré qu'il s'agissait d'un problème majeur et la grande majorité d'entre eux ont estimé que tout le monde devrait être libre de participer à des échanges techniques sur n'importe quelle question, qu'elle soit ciblée ou non. Dans de telles situations, une bonne présidence est néanmoins nécessaire et permet de s'assurer que la réunion atteint ses objectifs.

En ce qui concerne le recours à un expert technique, à un conseiller ou à un coordinateur nommé par la SADC en vue de soutenir le processus préparatoire, une unanimité totale s'est dégagée sur son utilité, à condition que cet apport extérieur provienne de la SADC.

Parmi les remèdes possibles à la situation actuelle, citons les suivants:

- L'utilisation de la téléconférence par internet permettra de surmonter en grande partie les limitations liées aux fonds nécessaires pour assister aux réunions préparatoires et à la durée des réunions, étant donné que les participants eux-mêmes peuvent décider de leur durée. La téléconférence par Internet facilitera en outre considérablement la participation au niveau technique des États membres de l'océan Indien, qui ont eu tendance à n'être représentés que par des représentants diplomatiques basés sur la zone continentale. Afin d'éviter le manque de participation de certains États membres, un certain nombre de systèmes de vote gratuits sur Internet⁷ sont disponibles pour trouver une date qui convienne à tous
- Les téléconférences par Internet peuvent être réalisées avec une interprétation verbale dans toutes les langues officielles de la SADC. Il convient toutefois de veiller davantage à ce que le matériel de conférence soit disponible dans toutes les langues officielles. Il est conseillé aux EM de la SADC d'accepter d'utiliser les traductions automatiques informelles mais meilleures (et gratuites) des documents de travail ou des présentations PowerPoint, qui ne sont pas des documents officiels de la SADC à ce moment-là

⁷ Par exemple, Doodle Poll

- Une préparation adéquate des réunions préparatoires est essentielle, tant au niveau national que pour le déroulement de la réunion elle-même. Il s'agit de la responsabilité personnelle de tous les participants
- Une préparation adéquate peut être améliorée en faisant appel à un expert technique, un conseiller ou un coordinateur nommé par la SADC pour soutenir le processus préparatoire.
- Les invitations adressées aux États membres pour qu'ils participent aux réunions préparatoires, en plus de motiver l'importance de la participation de l'État membre, devraient être accompagnées d'une mise en garde contre la nomination de participants n'ayant aucune familiarité avec le sujet et aucune responsabilité professionnelle directe à cet égard, ainsi que le niveau d'ancienneté requis.
- Les points focaux doivent toujours participer, et il est inévitable que le niveau d'ancienneté des points focaux diffère d'un pays à l'autre. Dans certains cas, il serait très souhaitable que d'autres personnes techniques ou représentants des ministères/départements des affaires étrangères participent également. Il n'est pas recommandé que seuls les représentants des ministères/départements des affaires étrangères participent sans les fonctionnaires techniques du ministère/département de tutelle, ou que seules les personnes, par exemple les conseillers des ministres, participent sans les fonctionnaires techniques du ministère/département de tutelle.
- Une présidence à la hauteur est essentielle pour assurer une gestion efficace des réunions préparatoires, qu'elles se déroulent sur Internet ou en personne. La pratique prévoit que l'État membre qui préside actuellement la SADC préside toutes les réunions subsidiaires. Il est donc essentiel que l'État membre qui préside actuellement la SADC 1) veille à affecter un président expérimenté à ces réunions, et 2) s'assure que cette personne est disponible pour participer à toutes ces réunions. Une alternative consiste à recourir à l'arrangement de la troïka pour trouver un président approprié.
- Il est également demandé aux États membres de soumettre régulièrement des mises à jour de la mise en œuvre qui seront consolidées au niveau régional et qui serviront de référence pour les discussions.

Il est important de veiller à ce que les participants connaissent leurs positions nationales et reçoivent un mandat clair afin de les exprimer. Les positions nationales peuvent être qualifiées de provisoires ou d'indécises si nécessaire. Le problème le plus important semble être la tendance à ne pas organiser suffisamment de consultations entre les parties prenantes au niveau national pour informer les positions nationales. Cela dépasse le cadre du présent document et constitue un élément essentiel de la gouvernance démocratique et participative, principes inscrits dans la SADC.

3.4 ÉQUILIBRE ENTRE LES POSITIONS ET LES INTÉRÊTS NATIONAUX PAR RAPPORT AUX ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME) ET LES PRINCIPES COMMUNS RÉGIONAUX

Les résultats du sondage par questionnaire ont révélé des aspects intéressants de la perception des situations au cours du processus préparatoire où les positions nationales diffèrent des principes communs ou des positions communes régionales. Plus de la moitié des répondants ont indiqué qu'il existe des cas où la position nationale diffère de la position régionale. Le seul exemple spécifique cité est toutefois celui de la position commune sur l'utilisation durable des ressources naturelles. Personne n'a indiqué avoir été empêché à un moment ou à un autre d'exprimer la position nationale et la grande majorité a estimé qu'il est possible de parvenir à un rapprochement des positions par la consultation et la négociation. Les personnes interrogées ont estimé qu'il serait utile, afin de résoudre les différences entre la position nationale et les positions régionales, d'avoir de meilleures discussions techniques lors des réunions préparatoires (tous), que les politiques et les plans de la SADC soient mis à jour afin de mieux refléter les situations actuelles sur les questions importantes des AME (88%), et que les questions litigieuses soient soumises aux ministres responsables de l'environnement (tous).

3.5 GESTION EFFICACE DES CAS DE MANQUE DE CONSENSUS ET DE NON-ADHÉSION AUX POSITIONS COMMUNES

Dans les cas où aucun consensus ne se dégage au cours du processus préparatoire ou au sein des CdP lorsque de nouvelles questions apparaissent, la consultation interne est susceptible de résoudre la plupart de ces cas, toutefois une compréhension commune est nécessaire pour faciliter cette résolution, ou dans le pire des cas, avoir une approche convenue lorsqu'aucune résolution ne peut être trouvée.

Si les États membres de la SADC ne parviennent pas à un consensus sur une question, cela ne signifie pas qu'ils doivent s'abstenir de discuter de cette question à la CdP. Ils peuvent exprimer leurs positions nationales, même si elles sont en conflit avec celles d'autres États membres de la SADC, sans présenter leur position nationale comme étant une position commune régionale. Il serait important que le porte-parole de la SADC déclare que la SADC n'a pas de position collective sur cette question.

Ce scénario devra néanmoins être évité autant que possible. Il érode la stature de la SADC au niveau international; il met en évidence les divisions entre ses membres; et nuit considérablement à la capacité de la SADC à obtenir le résultat escompté lors d'une CdP.

3.6 TRAITEMENT EFFICACE DE LA NON-ADHÉSION AUX POSITIONS COMMUNES

Des situations peuvent se présenter où les États membres n'adhèrent pas à des positions communes. Ce type de situation - vraisemblablement rare - peut poser un véritable dilemme à la SADC, faire dérailler ses objectifs et nuire aux relations entre les États membres. Ce qui est important, c'est qu'elle est également très préjudiciable à la réputation de la SADC sur le plan international et très préjudiciable au pouvoir de négociation de la SADC et humiliante pour le porte-parole de la SADC sur cette question. La non-adhésion aux positions communes doit donc être évitée à tout prix et les conséquences devraient être graves si cela devait se produire en public lors d'événements internationaux tels que les conférences des parties (CdP).

Les causes profondes de la non-adhésion peuvent être complexes, mais le manque de participation et de franchise lors des réunions préparatoires peut en être la cause. L'amélioration générale de la tenue des réunions préparatoires, telle que discutée ci-dessus, devrait permettre de remédier à ces facteurs potentiellement nuisibles.

Pour éviter cette situation néfaste, il faudrait veiller à ce que les positions communes convenues au sein de la SADC au niveau technique soient présentées aux Ministres de l'environnement pour approbation. Dans la plupart des cas, les résultats des réunions préparatoires au niveau technique ne constituent pas la position commune finale de la SADC. Une deuxième cause pourrait donc être la non-acceptation ou la non-adhésion d'une position commune proposée au niveau politique dans un ou plusieurs États membres. C'est pourquoi il est important que les ministres participent également à la mise au point d'une position commune de la SADC, que ce soit en se réunissant en personne, sur Internet ou par rotation. Au cas où un État membre changerait de position après une telle incitation, il se doit d'informer à temps les autres États membres et le secrétariat de la SADC de son changement de position, afin de créer une marge de manœuvre pour un engagement ultérieur ou, à tout le moins, de permettre une approche tactique lors de la CdP pour éviter de mettre la SADC dans l'embarras. Ce n'est pas nécessairement le cas à l'heure actuelle.

Une troisième cause de non-adhésion pourrait être l'impact du lobbying ou des négociations au sein des conférences des parties. La pression exercée par les ONG et les autres parties lors des conférences des parties pourrait être intense. Afin d'atténuer ce phénomène, il est essentiel que les États membres de la SADC négocient ensemble et non séparément, et que les positions ou les pressions des ONG soient discutées collectivement.

La manière dont les États membres sont représentés aux conférences des parties est très importante. Il est fortement recommandé que les personnes, y compris les dirigeants politiques, ne participent pas aux conférences des parties et ne s'expriment pas sur la position de la SADC ou sur leur position nationale sans avoir été 1) informés de manière approfondie de l'importance de projeter le consensus de la SADC à des publics externes et 2) bien connaître la position commune de la SADC.

Il est également très important que des réunions de coordination régulières de la SADC soient organisées en marge des conférences des parties afin de réaffirmer les positions régionales de la SADC. C'est au cours de ces réunions de coordination que les États membres peuvent, si cela se justifie, négocier ou indiquer leur changement de position, et être persuadés d'adhérer à des positions communes.

D'après l'enquête par questionnaire, la majorité des personnes interrogées ont exprimé de fortes opinions sur les conséquences de la non-adhésion à une position commune régionale convenue de la SADC (et de l'absence d'information des autres États membres à ce sujet). Ces avis vont de la nécessité de demander des comptes à ces représentants d'une manière ou d'une autre, à la vérification auprès de la capitale nationale si les positions nationales sont correctement reflétées et à l'inscription de la question à l'ordre du jour du Sommet.

La non-adhésion à des positions communes au sein d'une communauté économique régionale telle que la SADC est une affaire si grave qu'elle doit avoir des conséquences et une responsabilité personnelle. Ainsi, la non-adhésion devrait être abordée par le Secrétaire exécutif avec le ministre concerné et, le cas échéant, faire l'objet d'un rapport au Sommet.

La possibilité de publier les positions communes de la SADC devrait également être envisagée. Ce faisant, il sera plus difficile aux États membres ou à leurs représentants de renoncer à une position commune, et cela permet en outre d'informer le public et la communauté internationale de la position de la SADC sur certaines questions. D'autres grands groupements économiques tels que l'Union européenne ou de grandes puissances économiques telles que les États-Unis le font, mais pas nécessairement sur tous les points de l'ordre du jour, en précisant que certaines questions nécessitent des négociations supplémentaires. L'inconvénient est que, dans certains cas, la notification préalable de la position commune régionale de la SADC peut nuire aux négociations ou susciter de nouveaux débats et polémiques de la part de ceux qui n'ont pas participé au processus consultatif. Les deux options présentent des avantages et doivent être appliquées dans des situations individuelles sur la base d'un jugement collectif.

Un autre outil identifié par l'enquête par questionnaire est l'utilisation de messages clés. Il s'agit d'un moyen utile de communiquer les positions générales, les principes, les points d'intérêt et les résultats souhaitables des processus internationaux. Certains États membres de la SADC (et d'autres pays) utilisent déjà cette méthode, mais elle pourrait également être appliquée au niveau de la SADC par le biais d'un communiqué

3.5 ENGAGEMENT EFFICACE AVEC D'AUTRES GROUPEMENTS RÉGIONAUX

L'engagement et la négociation avec d'autres groupements régionaux sont des éléments importants du processus des Accords multilatéraux sur l'environnement. C'est aussi le premier test d'une position commune régionale de la SADC face à un public extérieur. La grande majorité des répondants au questionnaire ont estimé que la SADC a été en mesure de maintenir et de défendre sa position commune lorsqu'elle s'est engagée auprès de groupements régionaux plus importants. La pratique consistant à communiquer les positions communes régionales de la SADC lors de groupements régionaux plus importants par un seul représentant de la SADC est efficace et devrait être maintenue. En principe, il s'agit d'un rôle joué par les États membres de la SADC qui assurent la présidence de la SADC au moment de la réunion, toutefois, le Président de séance doit être soutenu par d'autres États membres de la SADC, le cas échéant.

La dynamique au sein de l'Afrique dans certains Accords multilatéraux sur l'environnement est souvent difficile et dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en particulier. Lorsque les différents groupements en Afrique sont aussi divisés sur les questions clés qu'ils le sont au sein de la CITES, peu de choses peuvent être réalisées au niveau technique. Dans de tels cas, le rôle de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et de l'Union africaine devient très important et donc l'engagement au niveau politique.

Il existe des arguments politiques importants, fondés sur des principes convenus et inscrits dans les instruments de l'Union africaine (UA), qui peuvent être avancés au niveau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et de l'UA, ce que la SADC n'a pas fait auparavant. L'Afrique a déjà accepté des principes très importants qui doivent guider son engagement sur les questions problématiques concernant les ressources naturelles.

Premièrement, la Charte africaine (Banjul) des droits de l'homme et des peuples, principal instrument de l'UA en matière de droits, stipule *notamment* que (les éléments pertinents sont soulignés pour plus de clarté):

- Article 211 Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. Ce droit s'exerce dans l'intérêt exclusif des populations. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé.**
- 2. En cas de spoliation, le peuple spolié a droit à la légitime récupération de ses biens ainsi qu'à une indemnisation adéquate.**
 3. La libre disposition des richesses et des ressources naturelles s'exerce sans préjudice de l'obligation de promouvoir une coopération économique internationale fondée sur le respect mutuel, l'échange équitable et les principes du droit international.
 - 4. Les États parties à la présente Charte s'engagent, tant individuellement que collectivement, à exercer le droit de libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, en vue de renforcer l'unité et la solidarité africaines.**

Cette disposition importante du paragraphe 1 de l'article 21 élève la question de la liberté de disposer des ressources naturelles au rang de droit de l'homme et de droit des peuples (donc de droit national) reconnu par l'Union africaine. L'interférence et l'obstruction de ce droit par les États africains dans le cadre de la CITES vont donc à l'encontre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Deuxièmement, la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles stipule, entre autres, que (les éléments pertinents sont soulignés pour mettre l'accent), découle de la Charte des Nations unies qui est juridiquement contraignante pour ses membres:

Préambule

Réitérant, comme nous l'avons déclaré lors de notre d'adhésion à la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine, que notre devoir est de mettre les ressources naturelles et humaines de notre continent au service du progrès général de nos peuples dans tous les domaines de l'activité humaine Réaffirmant que, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres États ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Réaffirmant en outre que les États sont responsables de la protection et de la conservation de leur environnement et de leurs ressources naturelles et de leur utilisation durable dans le but de satisfaire les besoins humains en fonction de la capacité de charge de l'environnement.

Surtout, la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles réaffirme le principe de souveraineté de l'exploitation des ressources naturelles et le devoir d'exploiter les ressources naturelles pour le progrès des populations. Cela crée un soutien supplémentaire pour un engagement possible au sein de l'UA.

3.6 ENGAGEMENT ET COMPORTEMENT EFFICACES DANS LES CONFÉRENCES DES PARTIES (CDP)

La manière dont une communauté économique régionale telle que la SADC s'engage et se comporte dans les processus internationaux, et en particulier dans les conférences des parties (CdP), revêt une grande importance stratégique et politique. La SADC devrait avoir deux objectifs primordiaux avec de tels engagements, à savoir : 1) atteindre ses objectifs de négociation et éviter que des décisions néfastes soient prises ; et 2) s'appuyer sur la bonne réputation internationale dont jouit déjà la SADC comme moyen d'étendre sa stature et son influence au niveau international. La manière dont ces engagements sont pris est donc de la plus haute importance, surtout si l'on considère que les engagements sont menés par des fonctionnaires techniques et des ministres de tutelle et non par des diplomates professionnels.

Tous les participants au questionnaire ont convenu que les positions communes de la SADC devraient être communiquées lors des conférences des parties par un seul représentant de la SADC, qui devrait généralement être l'État membre de la SADC qui préside la SADC à ce moment-là. Il est donc très important que les États membres de la SADC qui président la SADC au moment des processus internationaux importants et des conférences des accords multilatéraux sur l'environnement soient représentés par des personnes très compétentes et que les autres États membres et le Secrétariat travaillent en étroite collaboration avec les présidents désignés. Bien que l'initiative doive être prise par le pays qui assure la présidence, il est toujours possible d'obtenir un soutien supplémentaire et de mettre l'accent sur les représentants des autres États membres.

Certains accords multilatéraux sur l'environnement ont des procédures de vote, et la façon dont la région SADC exerce ses votes devrait 1) être guidée par sa position commune sur les questions et 2) le principe de maintenir la solidarité à tout moment. Les États membres de la SADC ne devraient jamais voter les uns contre les autres, par principe et sur la base de la solidarité et de la coopération en vue d'un objectif commun inscrit dans le traité de la SADC. C'est un devoir moral de voter comme les autres États membres de la SADC, même s'il y a un vote secret⁹. Si les États membres de la SADC ne peuvent pas maintenir une position commune, ils devraient plutôt s'abstenir complètement de voter.

Certains accords multilatéraux sur l'environnement fonctionnent par consensus et aucun vote n'est effectué. Dans cette situation, la question se pose de savoir si les États membres de la SADC devraient jamais s'exprimer publiquement en opposition à d'autres États membres de la SADC. Tous les répondants au questionnaire ont convenu que cela ne devrait jamais se produire. Si chaque État membre a le droit de s'exprimer, la coordination est essentielle pour exprimer la solidarité (et laisser les différences pour les discussions internes). La SADC devrait l'adopter comme règle de procédure pour l'engagement international.

En effet, les réunions de coordination quotidiennes des conférences des parties sont essentielles pour maintenir la cohésion et la coordination entre les États membres de la SADC. Le soutien d'un spécialiste technique, d'un conseiller ou d'un coordinateur nommé par la SADC dans ce rôle est également considéré comme bénéfique pour assurer la coordination et la préparation des conférences des parties. Certains répondants ont estimé que l'État membre de la SADC qui préside la SADC au moment de la Conférence devrait néanmoins prendre la tête du rôle de coordination et être soutenu par le secrétariat de la SADC et un spécialiste technique, le cas échéant. Néanmoins, la SADC a, par le passé, nommé des experts externes pour jouer le rôle de coordinateur lors des conférences des parties (CdP) et cela s'est avéré efficace, en particulier lorsque de multiples questions figurent à l'ordre du jour quotidien de la CdP.

L'engagement dans les CdP et l'impact de cet engagement peuvent encore être améliorés en veillant à ce qu'il y ait un équilibre entre les sexes au sein des délégations et que les jeunes et éventuellement d'autres parties prenantes soient également inclus.

3.7 RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA SADC EN CE QUI CONCERNE LES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME)

Les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) prévoient généralement la participation de la société civile (ONG) et des communautés à un niveau ou à un autre. Les ONG et les organisations communautaires basées dans la SADC sont de plus en plus présentes aux CdP des AME et il est nécessaire d'assurer une coordination et une coopération entre les représentants des EM de la SADC et ces entités afin d'éviter des approches et des déclarations contradictoires ou conflictuelles. La majorité des répondants au questionnaire sont d'accord pour dire que la coordination est adéquate et que les positions du gouvernement leur sont expliquées de manière adéquate. Il est néanmoins nécessaire de mieux coordonner les communautés dans la région, car tous les États membres n'ont pas aidé les communautés en particulier à assister et à participer aux processus des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Il est important que les points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les délégations de la société civile participant aux événements des AME se consultent dans les pays afin d'expliquer les questions et les procédures clés.

possible. Au vu des résultats des votes lors des conférences des parties, il est apparu que tous les États membres de l'Union européenne avait l'intention d'exprimer les votes au nom de tous ses membres pour s'assurer que cela ne se produise pas. Cette procédure a néanmoins été rejetée par les autres parties qui n'ont pas accepté de modifier le règlement intérieur pour la rendre possible.

La société civile peut renforcer les négociations de la SADC mais le soutien de la société civile ne doit pas être considéré comme acquis. D'autres groupements régionaux ont connu des situations embarrassantes où des ONG de ces régions ont publiquement contredit les propos de leurs gouvernements lors des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Il vaut donc la peine d'investir dans la relation et de rester en contact avec d'autres entités de la SADC pendant les conférences des parties (CdP).

3.8 NÉCESSITÉ D'UNE LIGNE DIRECTRICE

Comme il ressort des discussions ci-dessus et comme l'ont approuvé tous les répondants au questionnaire, il est nécessaire d'élaborer une ligne directrice pour le développement des positions communes régionales de la SADC et les aspects connexes des engagements des États de la SADC dans les processus internationaux des accords multilatéraux sur l'environnement. *Une proposition de ligne directrice est présentée à l'annexe 2.*



4 Conclusions

La ligne directrice envisagée devrait être revue et mise à jour périodiquement selon les besoins des États membres de la SADC.

Outre les dimensions déjà évoquées, les répondants au questionnaire ont souligné qu'une ligne directrice seule ne résoudra pas tous les problèmes. La capacité du Secrétariat de la SADC en matière d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) est insuffisante et doit être renforcée, ce qui nécessite des ressources supplémentaires. Les agents techniques du Secrétariat devraient en outre être en mesure de coordonner directement avec les points focaux AME dans les États membres, contrairement à la pratique actuelle, ce qui peut être accompli sans exclure les communications avec le point focal national pour la SADC ou les affaires étrangères, qui peut être mis en copie dans ces communications.

Annex 1

Résumé des questions posées et des réponses reçues concernant le développement des positions communes régionales de la SADC et l'engagement de la SADC dans les processus des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) en général

Les réponses sont exprimées en pourcentage du total (à noter que le nombre total de réponses reçues diffère d'une question à l'autre). Les commentaires supplémentaires formulés sont indiqués en italique.

Questions	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Oui'	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Non'
En ce qui concerne la coordination et le consensus au sein de la SADC		
<i>Comment évaluez-vous le niveau actuel de coordination et de consensus au sein de la SADC sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont vous êtes responsable ?</i>		
Élevé	18.2	
Moyenne	36.4	
Faible	45.5	
<i>Quelles en sont les raisons ?</i>		
Similitude des expériences, des aspirations et des ambitions	25.0	75.0
Dissimilitude des expériences, des aspirations et des ambitions	75.0	25.0
Différents niveaux de capacités dans les différents États membres	100	
Préparation inadéquate au niveau national	25.0	75.0
Préparation inadéquate au niveau national	50.0	50.0
Fréquence élevée de changement parmi les points focaux	55.5	44.5
Si vous avez une autre raison, veuillez la préciser:		
Capacité insuffisante de la SADC à planifier les réunions dans les délais		
Rupture de communication lorsque les demandes ou les invitations sont envoyées par l'intermédiaire d'un tiers, par exemple le chef du ministère ou du département/de la section, et que la communication peut ne pas atteindre le point focal prévu ou que ce dernier n'en est informé que très tard		
Difficulté à faire face à la pression extérieure, notamment des partenaires internationaux (financeurs des programmes)		
Pas de coordination de la SADC dans certains accords multilatéraux sur l'environnement (FNUF, CMS)		
Concernant la qualité et la pertinence des positions communes de la SADC		
<i>Comment évaluez-vous la qualité et la pertinence des positions communes de la SADC sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont vous êtes responsable ?</i>		
Élevé	27.3	
Moyenne	45.5	
Faible	27.3	
<i>Quelles en sont les raisons ?</i>		
Similitude des expériences, des aspirations et des ambitions	50.0	50.0
Dissimilitude des expériences, des aspirations et des ambitions	37.5	62.5
Différents niveaux de capacités dans les différents États membres	88.9	11.1
Préparation inadéquate au niveau national	37.5	62.5
Préparation inadéquate au niveau national	55.5	44.5
Fréquence élevée de changement parmi les points focaux	37.5	62.5
Si vous avez une autre raison, veuillez la préciser:		
Capacité insuffisante au sein du secrétariat de la SADC pour coordonner les positions régionales en vue des sessions du FNUF. En outre, il y a un manque d'appréciation du rôle des forêts et de leur contribution à la résolution des problèmes de développement nationaux et régionaux		
Pas de coordination de la SADC à certains AME (FNUF, CMS)		

Questions	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Oui'	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Non'
Concernant les réunions préparatoires à l'élaboration de positions communes		
<i>Quelles sont les raisons pour lesquelles les ateliers préparatoires aux conférences des parties sur les accords multilatéraux sur l'environnement (CdP AME) dans la SADC n'ont pas été entièrement efficaces ?</i>		
Préparation inadéquate	77.8	22.2
Mauvais timing, soit trop en avance sur les conférences des parties (CdP), soit trop proche des CdP	55.5	45.5
Manque de priorisation parmi les nombreux points de l'ordre du jour des CdP	12.5	87.5
Insuffisance de financement permettant de participer	88.9	11.1
Participation des personnes non appropriées	50.0	50.0
Différences de niveau d'ancienneté parmi les participants	50.0	50.0
Manque de continuité entre les points focaux	50.0	50.0
Manque de préparation préalable avant d'assister à l'atelier	45.5	55.5
Domination du déroulement des travaux par certains États membres	37.5	62.5
Barrières linguistiques (par exemple, la documentation et les présentations ne sont pas disponibles dans les trois langues de travail de la SADC ou l'absence d'interprétation)	42.9	57.1
Les ateliers peuvent être trop courts ou trop longs		
Certains représentants des États membres ne sont pas en mesure de préciser leur position nationale sur des questions clés;	50.0	50.0
Absence de participation de certains États membres	62.0	37.5
	62.5	37.5
Si vous avez une autre raison, veuillez la préciser:		
Il semblerait que de nombreux points focaux n'organisent pas d'atelier(s) multipartite(s) au niveau national afin de dégager les positions des pays sur des sujets spécifiques, ce qui pourrait conduire à ce que les points de vue du point focal soient considérés comme la position du pays		
De nombreuses réunions sont financées par des organisations internationales, qui font le plus souvent appel à leurs propres facilitateurs pour animer les sessions avec des positions prédéterminées		
A la CMS, il n'y a pas eu ou plutôt, il n'y a jamais eu de réunions au niveau de la SADC. Nous ne nous rencontrons qu'aux CdP		
<i>Que devraient faire les États membres de la SADC sur les questions qui ne les concernent pas directement ?</i>		
Participer aux discussions techniques sur ces questions	85.7	14.3
Ne pas participer aux discussions techniques sur ces questions	42.9	57.1
<i>Un spécialiste technique, un conseiller ou un coordinateur nommé par la SADC dans un tel rôle sera-t-il bénéfique au processus préparatoire ?</i>		
Oui	100	
Non	0	
<i>Il faut prévoir des spécialistes techniques dans tous les accords multilatéraux sur l'environnement (AEM), car certains spécialistes n'ont pas d'expertise dans tous les domaines</i>		
<i>Le coordinateur doit être issu de la SADC</i>		

Questions	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Oui'	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Non'
Concernant l'absence de consensus et la non-adhésion à des positions communes		
<i>Si les États membres de la SADC ne parviennent pas à un consensus sur une question, doivent-ils le faire ?</i>		
S'abstenir de discuter de cette question à la CdP ?	28.5	71.4
Exprimer leurs positions nationales même si celles-ci sont en conflit avec d'autres États membres de la SADC ?	54.5	45.5
<i>Les États membres de la SADC tiennent-ils les positions communes qui ont été convenues ?</i>		
Oui	80.0	
Non	10.0	
Parfois	10.0	
<i>Les États membres de la SADC communiquent-ils avant les CdP aux autres États membres qu'ils ont changé de position et ne se sentent plus liés par les positions communes qui ont été convenues ?</i>		
Oui	20.0	
Non	80.0	
<i>Que pensez-vous qu'il faille faire au sein de la SADC à propos des États membres qui n'adhèrent pas aux positions communes ?</i>		
Persuader/convaincre de rejoindre une position commune position commune		
Vérifier auprès de la capitale si les positions nationales sont reflétées		
Des réunions de coordination régulières de la SADC devraient être organisées en marge des sessions afin de réaffirmer les positions régionales de la SADC		
Sensibiliser à la nécessité d'adhérer à la position commune		
Il s'agit de leurs droits souverains		
Cette question doit être abordée lors des réunions préparatoires		
Ils doivent être réprimandés par une lettre officielle et la question doit être inscrite à l'ordre du jour du sommet de la SADC		
Ils doivent être encouragés à adhérer à des positions communes		
Il faut demander des comptes		
Les convaincre d'adhérer afin de ne pas ternir la région dans les forums internationaux		
<i>Les positions communes convenues au sein de la SADC au niveau technique devraient être présentées pour approbation à la SADC :</i>		
Ministres de l'environnement au niveau national	100	0
Gouvernement	16.7	83.3
Les organes de la SADC tels que le Comité des ministres responsables de l'environnement	12.5	87.5
Conseil des ministres de la SADC	50.0	50.0
Sommet de la SADC	37.5	62.5
<i>Les positions communes de la SADC doivent-elles être publiées avant les conférences des parties sur les accords multilatéraux sur l'environnement (CdP des AEM) ?</i>		
Oui, cela contribuera à garantir que des positions communes sont maintenues par tous les États membres	62.5	37.5
<i>Messages clés Les documents sont essentiels</i>		
Non, cela nuirait aux négociations qui se dérouleront au sein des CdP de l'AEM	71.4	28.6

Questions	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Oui'	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Non'
Concernant les positions et intérêts nationaux par rapport aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) face aux principes communs régionaux		
<i>En ce qui concerne l'AME dont vous êtes responsable, êtes-vous au courant:</i>		
Toute question particulière pour laquelle votre pays a un intérêt ou une position nationale différente de la plupart des autres États membres de la SADC et qui a empêché votre pays de rejoindre les positions communes de la SADC	55.5	45.5
Dans l'affirmative, quels sont-ils, veuillez préciser: Compréhension commune de l'utilisation durable des ressources naturelles		
Avez-vous le sentiment qu'à un moment donné, lors des réunions préparatoires aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME), on vous a empêché d'expliquer votre position nationale ?	0	100
Si vous n'avez pas expliqué vos positions nationales sur les questions litigieuses lors des réunions préparatoires des AME, pourquoi ?	Aucune réponse	Aucune réponse
Avez-vous essayé d'expliquer à votre ministre ou à votre cabinet les variations de votre position nationale sur des questions litigieuses par rapport à ce qui semble être la position commune de la SADC ?	50.0	50.0
Pensez-vous qu'il sera possible de concilier votre intérêt national ou votre position nationale sur ces questions avec les intérêts et positions régionaux ?	75.0	25.0
<i>Que pensez-vous qu'il faille faire pour parvenir à cette réconciliation ?</i>		
Négociation		
Consultation continue		
Avoir une position commune régionale à maximiser pour gagner les négociations		
Expliquer clairement sa position en s'appuyant sur des conseillers techniques, le cas échéant		
<i>Pensez-vous être lié par les positions prises à la SADC ou à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) ?</i>		
Oui	100	
Non	0	
<i>L'un des éléments suivants sera-t-il utile pour résoudre les différences entre votre position nationale et les positions régionales ?</i>		
Meilleures discussions techniques lors des réunions préparatoires	100	0
Mise à jour des politiques et des plans de la SADC afin de mieux refléter les situations actuelles sur les questions importantes des AEM	87.5	12.5
Renvoi des questions litigieuses aux ministres chargés de l'environnement	100	0
Concernant l'engagement avec d'autres groupements régionaux		
La SADC est-elle capable de maintenir et de défendre sa position commune lorsqu'elle s'engage auprès de groupements régionaux plus importants ?	80.0	20.0
Les positions communes de la SADC doivent-elles être communiquées aux grands groupements régionaux par un seul représentant de la SADC ?	100	0
Si c'est le cas, doit-il nécessairement s'agir de l'État membre de la SADC qui préside la SADC au moment de la réunion avec les grands groupements régionaux ?	81.1	18.2
Y a-t-il d'autres questions concernant l'engagement avec des groupements régionaux plus importants qui doivent être abordées ?		
Si oui, veuillez préciser Le président de la SADC doit être le chef de file lorsqu'il s'agit d'engager des groupements plus importants, mais il devrait être soutenu par d'autres États membres de la SADC ayant plus de capacités pour permettre de meilleures négociations		

Questions	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Oui'	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Non'
Concernant l'engagement et le comportement au sein des Conférences des parties (CdP)		
Les positions communes de la SADC doivent-elles être communiquées aux Conférences des parties (CdP) par un seul représentant de la SADC? La SADC est mal coordonnée, donc cela ne s'applique pas L'idéal serait d'avoir plus d'un représentant	100	0
Si c'est le cas, cela devrait-il nécessairement être l'État membre de la SADC qui préside la SADC au moment de la CdP? Le secrétariat de la SADC doit coordonner les réunions avec un président reconnu Ne peut pas être un représentant de la SADC (Secrétariat) Idéalement, il en faudrait deux, le président et son adjoint	50.0	50.0
Notant que certains Accords multilatéraux sur l'environnement (AEM) ont des procédures de vote, les États membres de la SADC devraient-ils:		
ont déjà voté l'un contre l'autre?	87.5	12.5
Dans les AME où il n'y a pas de vote, les États membres de la SADC devraient-ils jamais s'exprimer publiquement en opposition à d'autres États membres de la SADC ? Chaque État membre a le droit de s'exprimer, la clé de coordination pour exprimer la solidarité Non, il doit y avoir des règles de procédure	100	0
Concernant la coordination entre les gouvernements et les ONG de la SADC relatives aux Accords multilatéraux sur l'environnement		
Il est à noter que certains accords multilatéraux sur l'environnement (AME) disposent de procédures ou de structures permettant à la société civile ou aux communautés de participer:		
Coordination adéquate avec cette société civile ou ces communautés	77.8	22.2
Une explication adéquate des positions du gouvernement à l'égard de la société civile ou des communautés concernées	87.5	12.5
Toute autre question concernant la société civile ou les communautés participant aux CdP qui nécessite une attention particulière. Si oui, veuillez préciser Une meilleure coordination avec les communautés de la région est nécessaire car, dans le passé, le travail communautaire ne s'est concentré que sur certains pays		
La participation aux réunions de coordination quotidiennes des conférences des parties (CdP) contribue-t-elle à maintenir la cohésion et la coordination entre les membres de la SADC?	100	0
Un spécialiste technique, un conseiller ou un coordinateur nommé par la SADC dans ce rôle sera-t-il utile pour assurer la coordination et la préparation des CdP? Le représentant de l'État membre de la SADC qui préside la SADC devrait jouer le rôle de coordinateur. Le secrétariat de la SADC, y compris le spécialiste technique, le conseiller ou le coordinateur, devrait simplement fournir un soutien administratif et de secrétariat au président. . Non, il n'est pas nécessaire de faire appel à un spécialiste. Les États membres choisiront leurs représentants	88.9	11.1
Y a-t-il d'autres problèmes concernant l'engagement et le comportement au sein des CdP qui doivent être abordés ? Si oui, veuillez préciser Le traitement préférentiel des jeunes et l'équilibre entre les sexes sont essentiels		

Questions	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Oui'	Pourcentage de répondants ayant répondu 'Non'
Concernant la nécessité d'une ligne directrice		
Pensez-vous que l'établissement d'une ligne directrice pour la préparation et la coordination sera bénéfique pour améliorer l'impact de la SADC aux CdP ? Les directives doivent être élaborées par les États membres, sans participation de spécialistes extérieurs à la région	100	0
Dans l'affirmative, y a-t-il quelque chose qui n'a pas encore été mentionné dans l'une des questions ci-dessus et que vous souhaiteriez voir figurer dans ces lignes directrices? La SADC a besoin d'une personne de contact pour assurer une bonne coordination et non d'une seule personne qui serait débordée. La SADC devrait trouver un moyen de coordonner directement avec les points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement, contrairement à la pratique actuelle. Mais il est toujours nécessaire de copier le point focal global de l'AEM du pays ainsi que les affaires étrangères La structure du secrétariat de la SADC en matière d'environnement est très faible, tant en termes de personnel que d'organisation. Il doit être restructuré et recruter des personnes très efficaces sur différentes questions des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) La capacité du secrétariat de la SADC doit faire l'objet d'une attention particulière. On nous dit toujours que le Secrétariat de la SADC n'a pas la capacité de coordonner le travail Le financement des programmes de la SADC provient principalement de partenaires internationaux qui, dans de nombreux cas, fournissent des fonds avec des restrictions quant à la nomination de spécialistes de ces pays. Cela présente un défi, car au final, les projets proposés sont ceux qui profitent aux financeurs. Les bailleurs de fonds ont également un moyen de persuader les autres États membres de la SADC de transmettre leur position. La SADC devrait peut-être envisager un nouveau modèle de financement pour les programmes Organisation de réunions avant les CdP et les forums internationaux pour mûrir les positions à l'avance		

Annex 2

Proposition de lignes directrices pour l'élaboration de positions communes régionales de la SADC dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et aspects connexes des engagements des États membres de la SADC dans les processus internationaux des AME

(document fourni dans un fichier séparé)

Annex 3

Meilleures pratiques pour les réunions en ligne (à distance)⁹

Note : Ces notes de bonnes pratiques sont rédigées sous une forme adaptée à l'envoi aux participants de réunions virtuelles.

Avant la réunion

- 1 Lorsque vous recevez le premier courriel vous invitant à participer à une réunion virtuelle, veuillez confirmer votre participation ou la refuser (il y aura des boutons à l'écran à cet effet). Les organisateurs veulent savoir qui assistera à la réunion afin de faciliter les préparatifs.
- 2 Tous les logiciels de réunion virtuelle (par vidéoconférence) nécessitent l'installation préalable d'un logiciel et l'enregistrement en tant qu'utilisateur.
- 3 Veuillez confirmer que vous avez le logiciel requis pour la réunion en question sur votre ordinateur. Si ce n'est pas le cas, veuillez le chercher sur Internet et le télécharger.
- 4 Certains logiciels de réunion virtuelle offrant un niveau de sécurité plus élevé exigent un processus préalable basé sur une invitation spécifique que l'hôte vous fournira.
- 5 Veuillez trouver l'e-mail ou l'invitation du calendrier de l'hôte de la réunion dans lequel le numéro d'identité de la réunion virtuelle ainsi que son code d'accès sont indiqués.
- 6 Suivez les instructions à l'écran. Vous pourrez vous inscrire après que l'hôte vous ait admis. Cela peut prendre quelques minutes, alors soyez patient. L'hôte peut voir quand vous essayez de vous joindre.
- 7 Veillez à rejoindre l'appel au moins 10 à 15 minutes avant le début, afin que la réunion puisse commencer à l'heure et que vous ayez le temps de résoudre tout problème de connexion.
- 8 La qualité de l'appel dépendra de la vitesse de l'internet.
- 9 Veillez à ce que l'endroit où vous vous trouvez soit aussi peu bruyant que possible afin de minimiser les interférences du bruit de fond.
- 10 Assurez-vous que votre microphone fonctionne mais gardez-le en sourdine pendant toute la réunion, sauf lorsque vous souhaitez faire un commentaire ou poser une question.
- 11 Parlez clairement et avec un volume suffisant dans le microphone - vous devez être entendu mais vous ne devez pas avoir besoin d'élever votre voix de manière excessive.
- 12 Veuillez couper votre microphone après avoir parlé. N'oubliez pas que les autres plateformes de réunion entendront tout autre son, par exemple les bruits de repas ou de boisson, si vous oubliez de couper votre microphone.
- 13 Veuillez noter que l'interprétation peut être disponible. Sélectionnez votre option de langue préférée si l'interprétation est assurée. Vous n'entendrez parler que cette langue.
- 14 Le président ou l'hôte peut demander aux participants d'allumer brièvement leur appareil photo au début de la conférence à des fins de présentation et de salutation.
- 15 Après l'introduction, veuillez éteindre votre caméra pendant la réunion afin de vous assurer que vous disposez d'une bande passante Internet maximale pour participer à la réunion.
- 16 Il peut être plus facile de se concentrer et d'entendre clairement si vous utilisez des écouteurs ou des casques d'écoute, car ils éliminent tout bruit de fond dans votre lieu de travail.
- 17 Veillez à mettre et à garder votre téléphone portable (et tout autre appareil à proximité) en mode silencieux, ou à l'éteindre si vous n'en avez pas besoin.
- 18 Assurez-vous que tous les appareils dont vous avez besoin pour la réunion sont entièrement chargés ou branchés sur le secteur dès le début de l'appel si vous doutez que l'autonomie restante de leur batterie soit suffisante pour la durée prévue de l'appel.
- 19 Soyez bien préparé, rassemblez tout ce dont vous avez besoin en temps utile, y compris les documents pour la réunion, le matériel d'écriture pour prendre des notes et pour participer à l'appel.
- 20 Sachez que l'ensemble de la réunion peut être enregistré. L'hôte ou le président de séance annonce généralement si cela est fait, mais vous devriez également voir sur l'écran si cette fonction a été activée. Vous pouvez également demander verbalement que la réunion soit enregistrée et recevoir une copie de l'enregistrement.
- 21 Lorsqu'un présentateur montre un document ou une présentation PowerPoint sur l'écran partagé, vous ne pourrez

⁹ Modifié et élargi à partir des règles de base pour les réunions virtuelles utilisées par le Forum consultatif africain sur la faune sauvage



**SADC House, Plot No. 54385
Central Business District Private Bag 0095
Gaborone, Botswana**

+267 395 1863

www.sadc.int

In partnership with:



Implemented by: **giz** Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH